



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEC)/MED IG.15/2
9 Octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée
contre la pollution

Catane (Italie), 11-14 novembre 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

La Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Monaco, 14-17 novembre 2001) a accepté l'offre du Gouvernement de l'Italie d'accueillir la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes à Catane (Italie) du 11 au 14 novembre 2003.

Le Secrétariat a rédigé les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé afin d'aider la réunion dans ses délibérations. La séance d'ouverture sera précédée, selon la pratique habituelle, par une réunion informelle des chefs de délégation à 9 heures..

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

Conformément au règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes, S.E. M. Bernard Fautrier, Président élu par la Douzième réunion ordinaire, ouvrira la réunion le mardi 11 novembre 2003 à 10 heures, à l'“*Ex Monastero dei Benedettini*”, *Facoltà di Lettere e Filosofia, Università degli Studi di Catania, Piazza Dante 32, Catane* (tel.: +39-095-7102111). Il est prévu que les autorités italiennes et le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, ou son représentant, s'adresseront également aux participants.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles, tel que modifié (UNEP/IG.43/6, annexe XI), s'appliquera à la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur, tel que modifié, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur. Il convient de rappeler que, à cet effet, aux termes de l'article 19 de la Convention, “*les réunions des Parties contractantes observent le principe d'une répartition géographique équitable*”. En outre, conformément à l'article III du mandat du Bureau des Parties contractantes, “*sur les six membres, un ou deux peuvent être immédiatement réélus pour un nouveau mandat afin d'assurer la continuité des travaux*”.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat en accord avec le Bureau des Parties contractantes et finalisé au cours de la réunion des Points focaux nationaux du PAM a été distribué sous la cote UNEP(DEC)/MED IG.15/1.

La réunion est invitée à examiner et à adopter l'ordre du jour proposé, avec son emploi du temps figurant en annexe au présent document.

Un service d'interprétation simultanée anglais-arabe-espagnol-français sera assuré à toutes les séances plénières, tout au long de la réunion.

Point 5 de la réunion: Vérification des pouvoirs

Chaque Partie contractante est représentée par un représentant accrédité qui peut être accompagné des suppléants ou conseillers qu'elle estime nécessaires (article 18 du règlement). Les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants et des conseillers devraient être communiqués au Directeur exécutif avant la séance d'ouverture de la réunion. Conformément à l'article 19, le Bureau examine les pouvoirs et fait rapport à la réunion..

Point 6 de l'ordre du jour: Adoption des recommandations et du budget-programme pour 2004–2005; avenir du CAR/TDE

Le Secrétariat présentera aux Parties contractantes les documents UNEP(DEC)/MED IG.15/5 "Recommandations pour 2004–2005" et UNEP(DEC)/MED IG.15/6 "Budget-programme pour 2004 - 2005", tels que révisés par la réunion des Points focaux nationaux du PAM.

La réunion est invitée à entériner les recommandations qui ont été adoptées par la réunion des Points focaux nationaux du PAM et à examiner, en vue de leur adoption finale, le projet de programme et de budget pour 2004-2005 ainsi que les recommandations (en gras et entre crochets) qui ont été laissées à l'examen des Parties contractantes à Catane.

La réunion est également appelée à examiner et finaliser le texte de la Déclaration ministérielle de Catane.

Les Ministres sont invités à participer à la réunion à partir du 12 novembre 2003 au matin. À cette occasion, le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Italie, S.E. M. Alto Mattei, de même que les autorités régionales et municipales, souhaiteront la bienvenue aux participants. En vue de rationaliser l'ordre du jour ministériel, les Ministres, s'ils souhaitent prononcer une allocution liminaire de caractère général, jugeront peut-être opportun de le faire en prenant la parole au titre de l'un des points suivants de l'ordre du jour:

Point 7 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Plan de Johannesburg en Méditerranée: perspectives de la Commission méditerranéenne du développement durable et élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable

Le Secrétariat présentera le chapitre "Mise en œuvre du Plan de Johannesburg en Méditerranée" du document de travail "Rapport du Coordonnateur à la Treizième réunion des Parties contractantes" (UNEP(DEC)/MED IG.15/3) ainsi que l'annexe II de ce même rapport sur les perspectives de la CMDD, avec le document de travail UNEP(DEC)/MED IG.15/10.

Les Parties contractantes sont invitées à examiner le processus d'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable, y compris la "Vision commune" et les "Orientations-cadre"; ils auront aussi à débattre des perspectives de la CMDD.

Point 8 de l'ordre du jour: Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pollution provenant de sources et activités situées à terre

Le Secrétariat présentera le chapitre II du document UNEP(DEC)/MED IG.15/3 "Rapport du Coordonnateur à la Treizième réunion des Parties contractantes" ainsi que les documents de travail UNEP(DEC)/MED IG.15/6 et UNEP(DEC)/MED IG.15/7. Les Parties contractantes sont invitées à examiner le processus d'élaboration du PAS de même qu'à examiner et adopter deux plans régionaux de réduction de la pollution industrielle.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du Plan d'action stratégique pour la biodiversité (PAS BIO)

The Secrétariat présentera le chapitre III du document UNEP(DEC)/MED IG.15/3 "Rapport du Coordonnateur à la Treizième réunion des Parties contractantes" UNEP(DEC)/MED IG.15/3) ainsi que le document de travail UNEP(DEC)/MED IG.15/9.

Les Parties contractantes sont appelées à engager un débat général sur les questions de conservation de la biodiversité en Méditerranée, à examiner et à adopter le Plan d'action stratégique pour la biodiversité (PAS BIO).

Point 10 de l'ordre du jour: Promotion du partenariat Commission européenne-PAM

Le Secrétariat présentera le chapitre IV du document UNEP(DEC)/MED IG.15/3 "Rapport du Coordonnateur à la Treizième réunion des Parties contractantes"..

Les Parties contractantes devraient engager un débat sur les thèmes et modalités de la coopération mutuelle entre le PAM et la Commission européenne.

Point 11 de l'ordre du jour: Adoption de la Déclaration de Catane

Le Secrétariat présentera la Déclaration de Catane (document UNEP(DEC)/MED IG15/4), qui énonce quelques objectifs stratégiques de la mise en œuvre du PAM dans le contexte du développement durable ainsi que de la coopération avec l'Union européenne au titre de la préparation de la Stratégie marine européenne et de la mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"..

La réunion sera invitée à adopter la Déclaration ministérielle de Catane.

Point 12 de l'ordre du jour: Date et lieu de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2005

La réunion sera invitée à envisager les dates et le lieu de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes qui sera convoquée en 2005.

Point 13 de l'ordre du jour: Questions diverses

D'autres questions relatives au Plan d'action pour la Méditerranée que des participants ou le Secrétariat pourraient porter à l'attention de la réunion seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 14 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 15 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le vendredi 14 novembre 2003 à 18 heures.

ANNEXE

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

PROGRAMME PROVISOIRE		
Date	Points de l'ordre du jour	Documents
Mardi 11 novembre 2003		
10h – 11h	Points de l'ordre du jour 1. Ouverture de la réunion 2. Règlement intérieur 3. Élection du Bureau 4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux 5. Vérification des pouvoirs	<u>Documents de travail</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/1 UNEP(DEC) MED IG.15/2
	Pause café	
11h30 -13h	Point 6 de l'ordre du jour Adoption des recommandations et du budget-programme pour 2004 – 2005	<u>Documents de travail</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/5 UNEP(DEC)/MED IG.15/6 <u>Documents d'information</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/Inf.5-Inf.25
	Pause déjeuner	
14h30 - 16h	Point 8 de l'ordre du jour - suite Adoption des recommandations et du budget-programme pour 2004 – 2005	<u>Documents de travail</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/5 UNEP(DEC)/MED IG.15/6 <u>Documents d'information</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/Inf.5-Inf.25
	Pause café	
16h30 - 18h	Point 6 de l'ordre du jour - suite Future of ERS/RAC	<u>Documents de travail</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/5 UNEP(DEC)/MED IG.15/6 <u>Documents d'information</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/Inf.5-Inf.25
Mercredi 12 novembre 2003		
9h - 9h30	Allocutions de bienvenue de S.E. M. Altero Matteoli, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Italie, et des autorités locales de la Région de Sicile	
9h30 – 11h	Point 9 de l'ordre du jour Mise en œuvre du Plan de Johannesburg en Méditerranée Perspectives de la Commission méditerranéenne de développement durable et élaboration de la stratégie	<u>Documents de travail</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/3 UNEP(DEC)/MED IG.15/10

	méditerranéenne de développement durable	
	Pause café	
11h30 – 13h	Point 7 de l'ordre du jour - suite	
	Pause déjeuner	
14h30 – 16h	Point 7 de l'ordre du jour – suite	
	Pause café	
16h30 – 18h	Point 8 de l'ordre du jour Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pollution provenant de sources et activités situées à terre	<u>Documents de travail</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/3 UNEP(DEC)/MED IG.15/7 UNEP(DEC)/MED IG.15/8
Jeudi 13 novembre 2003		
9h – 11h	Point 9 de l'ordre du jour Adoption du Plan d'action stratégique pour la biodiversité (PAS BIO)	<u>Documents de travail</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/3 UNEP(DEC)/MED IG.15/9 <u>Documents d'information</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/Inf.19
	Pause café	
11h30 – 13h	Point 10 de l'ordre du jour Promotion du partenariat Commission européenne-PAM	<u>Document de travail</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/3
	Pause déjeuner	
14h30 – 16h	Point 11 de l'ordre du jour Adoption de la Déclaration de Catane.	<u>Document de travail</u> UNEP(DEC)/MED IG.15/4
	Pause café	
16h30 – 18h	Point 12 de l'ordre du jour. Dates et lieu de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2005	
Vendredi 14 novembre 2003		
9h – 15h	Matinée libre (Préparation du projet de rapport de la réunion par le Secrétariat)	
15h – 18h	Points de l'ordre du jour 13. Questions diverses 14. Adoption du rapport 15. Clôture de la réunion	